

INFORMATIONS pour L'ADHESION à l'AAMC

Nous vous demandons de lire attentivement les statuts, le règlement intérieur, la charte et les consignes de vol, Notamment en ce qui concerne les règles de sécurité, la non observation de ces règles pourrait entraîner votre radiation du club sans compensation d'aucune sorte.

NB : *Les "Statuts de l'AAMC "Règlement Intérieur" la "charte" et les "Consignes de vol" sont également à votre disposition dans le local de l'AAMC sur notre terrain d'Amiens Renancourt.*

Nous vous demandons également de prendre connaissance des niveaux d'indemnisation de la garantie de l'assurance individuelle liée à la licence fédérale FFAM à l'adresse : www.ffam.asso.fr

Si ces montants d'indemnisations ne vous semblent pas suffisants, nous vous suggérons de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de votre choix.

Le code du sport définit les exigences relatives à la production d'un certificat médical dans le cadre de la délivrance des licences sportives (article L 231-2 du code du sport). En conséquence, les nouveaux licenciés à la FFAM devront fournir au moment de leur demande d'adhésion au club un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme. Le médecin de famille est parfaitement habilité à délivrer un tel certificat médical.

Pour la bonne règle, nous vous prions de bien vouloir télécharger les formulaires d'adhésion sur le site de l'AAMC à l'adresse : www.amiens-aero-modeles-club.fr les imprimer en 2 exemplaires. Les remplir, de bien inscrire la mention "Lu et approuvé" de les dater, et de les signer.

Pour les nouveaux adhérents, joindre une photo d'identité (Idem pour les anciens adhérents qui ne l'on jamais fournie).

Les membres associés, c'est-à-dire déjà licenciés FFAM dans un autre club mais ne cotisant que pour la partie AAMC, devront nous indiquer leur numéro de licence FFAM, leur club d'affiliation et joindre la photocopie de leur licence.

Les formulaires remplis, avec la photo d'identité, votre règlement par chèque joint, ainsi que les documents évoqués plus haut, devront être remis en main propre à un des membres du bureau de l'AAMC ou envoyés à notre secrétaire ou au trésorier (Voir au préalable les adresses Mails pour contacts sur l'onglet "Bureau")

Aucun dossier d'inscription ne sera validé sans la totalité des pièces demandées.